



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

* * *

Le mercredi 29 avril 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 15 avril 2026, se sont réunis au siège du Syndicat Mixte du Pays Vendômois à Vendôme, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	11	40	13	64	64	0	0

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS.

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

Florence DOUCET
Philippe GOUET
Philippe MERCIER

Représentants des Communautés de Communes :

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDÔMOIS Pierre SOLON.

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDÔMOIS Nicolas HASLE

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AUTHON	JL. CINTRAT	MONTROUVEAU	C. MONIER	SAINT MARTIN DES BOIS	P. DAUFFY
AZE	M. JOLY-LAVRIEUX	OUZOUER LE DOYEN	R. BOUCHET	VILLAVARD	A. HOUBEDEBERT
HOUSAY	P. ROHARD	SAINT AMAND LONGPRE	JM. CHALON	VILLIERSFAUX	F. MOYER
HUISSEAU EN BEAUCE	C. FEDELE				

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

AREINES	E. RIOTTEAU	LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. BASTIEN
BONNEVEAU	M. HUARD	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	SAINT OZEN	J. VAILLANT
BOURSAY	E. AMBROSI	LE TEMPLE	JM. PAPOT	SAINT RIMAY	Y. ROLLAND
BREVAINVILLE	D. BRUNET	LISLE	M. GOUET	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
CHOUE	F. GAULLIER	LUNAY	M. CHARTRAIN	SASNIERES	C. GRANGER
CRUCHERAY	B. BARBIER	MAZANGE	P. BRIONNE	SELOMMES	P. BELLANGER
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MONTOIRE SUR LE LOIR	S. DOUAUD	THOREE LA ROCHETTE	T. BOULAY
EPUISAY	D. BRIANT	MOREE	A. BOURGEOIS	TROO	D. CALEGARI-JEHL
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	NAVEIL	M. ROYER MARTY	VILLEBOUT	D. ALAZARD
FORTAN	M. CASROUGE	PERIGNY	K. PESCHARD	VILLECHAUVE	S. GUERIN
FRETEVAL	J. DURAND	PEZOU	A. LEMOINE	VILLEMARDY	P. NOYAU
		SAINT ANNE	PA. VIOLET	VILLEROMAIN	N. DAMIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

ARTINS - P. HUGUET – à JM. CHALON (Saint-Amand-Longpré)
BOUFFRY – M. SORIA – à C. FOUCHER MAUPETIT (CD41)
CORMENON – G. BOULAY – à F. GAULLIER (Choue)
GOMBERGEAN – S. DEUX – à JL. CINTRAT (Authon)
LA CHAPELLE ENCHERIE – A. CASSANT – à M. GOUET (Lisle)
LANCE – Y. TRIMARDEAU – à M. CHARTRAIN (Lunay)
LIGNIERES – D. PICHARD – à P. GOUET (CD41)

MONDOUBLEAU – F. MAZEAUD – à F. DOUCET (CD41)
PRUNAY – C. HABOLD – à C. GRANGER (Sasnières)
ROMILLY DU PERCHE – R. VASSAUX – à P. MERCIER (CD41)
SAINT HILAIRE LA GRAVELLE – K. TOUZET – à A. BOURGEOIS (Morée)
VILLETRUN – S. FERME – à P. BELLANGER (Selommes)
VILLIERS SUR LOIR – A. PIGOREAU – à M. MARTY-ROYER (Naveil)

Exposé

L'assemblée délibérante peut, au titre d'un exercice clos et avant l'adoption CA, procéder à une reprise anticipée des résultats. Cette reprise anticipée des résultats fait l'objet d'une délibération spécifique, adoptée lors de la session du vote du BP.

Lors du vote du CA, les résultats seront définitivement arrêtés par une délibération d'affectation définitives des résultats.

La vérification des comptes de l'ordonnateur et du comptable à l'issue de la journée complémentaire font apparaître les résultats suivants :

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025 (titre effectué au compte 1068 en 2025)	RESULTAT PROVISoire DE L'EXERCICE 2025 à l'issue de la journée complémentaire	RESULTAT PROVISoire DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	RESULTAT NET CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
INVESTISSEMENT	75 347,30 €		5 818,15 €	81 165,45 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	81 165,45 €
FONCTIONNEMENT	100 784,01 €	0,00 €	-47 971,73 €	52 812,28 €			52 812,28 €
TOTAL	176 131,31 €	0,00 €	-42 153,58 €	133 977,73 €	0,00 €	0,00 €	133 977,73 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - 64 POUR -0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- **Décide** de la reprise anticipée des résultats du budget 2025 somme suit :

Solde de la section d'investissement
recettes d'investissement - ligne 001 81 165,45 €

Solde de la section de fonctionnement à reporter au BP 2026
recettes de fonctionnement - ligne 002 52 812,28 €

Affectation provisoire au compte 1068
Affectation obligatoire 0,00 €
Affectation complémentaire facultative 0,00 €

- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Adressé au contrôle de légalité le : 26/05/26
Publié le : 26/05/26
La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,


